



BATIK

Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal

N° 215 Juin 2017

Sommaire

Éditorial

Construction de data centers : dépasser l'anecdotique pour s'intéresser au stratégique

Actualités

Un séminaire sur le digital et la cybersécurité organisé par Wiss Africa

Signature d'une convention pour la production de permis de conduire biométriques

Hayo porte plainte contre SONATEL auprès de l'ARTP

Visite de la « division cybersécurité » de la Police judiciaire par Jean-Yves Le Drian

Lancement du programme de formation « Afrique Médias Cybersécurité »

Baccalauréat 2017 : Rumeur de fuite d'épreuves de philosophie sur WhatsApp

Atelier national d'animation et de gestion d'un fablab organisé par le projet Labs Xalaat Defar

L'Institut supérieur de management (ISM) lance son Digital Campus

Mise en ligne d'une plateforme permettant de vérifier son inscription sur les listes électorales

Mouvement de grève à Tigo pour le rétablissement de certains avantages sociaux

Politique

Le CNRA rappelle que les dispositions du Code électoral s'appliquent à tous les médias

La CDP demande le retrait du fichier électoral du site web de la DGE

Vote de la loi portant création de Télédiffusion du Sénégal/Sa (TDS/SA)

Sélection des trois futurs opérateurs virtuels de téléphonie mobile (MVNO) par l'ARTP

Le Président de la république demande la mise en place du Conseil national du numérique

Infrastructures et services

La SONATEL a inauguré un Datacenter à Rufisque

Projets

Le Sénégal devrait prochainement se doter d'une stratégie nationale de cybersécurité

Rendez-vous

Rencontres Mondiales du Logiciel Libre 2017 (1^{er}-7 juillet 2017, Saint-Étienne, France)

West Africa Com (11-12 juillet 2017, Dakar, Sénégal)

Innovative Knowledge Database (11-14 juillet 2017, Kampala, Ouganda)

Construction de data centers : dépasser l'anecdotique pour s'intéresser au stratégique

La récente inauguration du data center de la SONATEL à Rufisque a été l'occasion pour les communicants de se lancer dans l'exercice qu'ils affectionnent le plus, à savoir créer le buzz, même si cela doit se faire au détriment de la vérité et de l'essentiel ! En effet, ce data center a été présenté tantôt comme le premier tantôt comme le plus grand en Afrique de l'ouest et du centre, ce qui est erroné, et ce, quel que soit l'angle d'analyse choisi. Etymologiquement le terme « premier », qui vient du latin « primers », signifie « qui est le plus ancien », or ceux qui s'intéressent au sujet savent pertinemment que ce data center est loin d'être le plus ancien à avoir été construit dans la sous-région. MTN en a lancé un en Côte d'Ivoire en juillet 2014, la National Information Technology Agency (NITA) du Ghana en a inauguré un en décembre 2014, MainOne a fait de même au Nigéria en janvier 2015 et Orange a successivement mis en service des data centers en Côte d'Ivoire en avril 2016 et au Cameroun en mai 2017 ! Par ailleurs, il ne faut pas oublier que le 29 mai dernier Tigo a présenté à la presse le data center qu'il a construit à Diamniadio et qu'il prévoit d'inaugurer en juillet prochain sans parler du data center de l'Agence de l'informatique de l'Etat (ADIE). Il apparaît donc clairement que ce data est loin d'être le premier de la sous-région. Par ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler qu'au-delà de l'Afrique de l'ouest et du centre, des data centers ont été construits en Afrique du sud en 2001, en Egypte en 2008, au Maroc en 2011, à l'île Maurice en 2012, en Tunisie en 2013 et au Kenya en 2014. S'agissant de la taille, le data center de la SONATEL est crédité de 2224 m² là où le data center MDX-i construit par MainOne à Lagos s'étend sur une superficie de près de 5000 m² soit près du double ! Dès lors, il est plus sage de reconnaître que les pays avec lesquels nous sommes en compétition dans le domaine de l'économie numérique nous devançant largement en matière d'infrastructures de ce type. Cela étant, la véritable question qui se pose n'est pas de savoir quel est le pays africain qui a construit le premier, le plus grand ou le plus sophistiqué des data centers. En effet, comme l'a annoncé de manière visionnaire le mathématicien britannique Clive Humby dès 2006, les données constituent le pétrole du XXI^{ème} siècle. Autrement dit, elles sont devenues un produit dont la collecte, le stockage et surtout le traitement est devenu un facteur critique tant pour les citoyens qui les génèrent que pour les états qui les surveillent ou encore pour les entreprises qui les exploitent. Les enjeux qui en découlent sont multiples et touchent principalement à la protection des données à caractère personnel pour la sauvegarde de la vie privée et des libertés des citoyens, à leur collecte et à leur analyse pour l'élaboration de politiques et de stratégies pour les états et à leur exploitation à des fins économiques par le secteur privé. La problématique de la mise en place d'une infrastructure de stockage et de traitement du Big Data se pose donc fondamentalement en termes de souveraineté ou pour être plus précis en termes de construction d'une infrastructure nationale souveraine et sécurisée. Vu sous cet angle, la situation africaine est particulièrement inquiétante car force est de constater que la plupart des data centers qui ont été construits appartiennent à des firmes privées, étrangères ou multinationales, qui ignorent totalement la logique de souveraineté. Si l'on ne peut que se réjouir de la construction de data centers privés, sur le sol national en particulier et sur le sol africain d'une manière générale, il n'en est pas moins urgent que nos états prennent conscience de la nécessité de disposer de leurs propres infrastructures. En effet, si nous nous plaçons dans une approche concentrique, il existe trois types de données qui ne devraient en aucun cas être stockés dans des infrastructures échappant à la surveillance de l'Etat à savoir premièrement les données relevant de l'Etat civil et des fichiers dérivés des cartes nationales d'identité, des passeports et des permis, deuxièmement les données générées par le fonctionnement de l'administration en général et des systèmes éducatif, sanitaire, sécuritaire et judiciaire en particulier et enfin les données découlant de l'activités des structures locales relevant du secteur privé comme de la société civile. Nous appelons donc les états africains à s'atteler à la construction d'infrastructures de stockage des données, en partenariat avec le secteur privé national, et à la mise en place de l'arsenal juridique nécessaire à leur fonctionnement et à la protection des données à caractère personnel.

Alex Corenthin
Secrétaire aux relations internationales

Actualités

* Un séminaire sur le digital et la cybersécurité organisé par Wiss Africa

Les 28 et 29 juin 2017, un séminaire de formation sur le digital et la cybersécurité a été organisé par Wiss Africa sur le thème « La transformation digitale au service de l'innovation et de la performance des organisations ». Cette rencontre a consisté pour l'essentiel en des conférences et des panels avec des intervenants de haut niveau, des présentations et des démonstrations de produits et services digitaux proposés par des start-ups et des entreprises partenaires de Wiss Africa, ainsi qu'une demi-journée de présentation de produits et services dans le domaine de la cybersécurité.

Wiss Africa : <http://wissafrica.com/>

* Signature d'une convention pour la production de permis de conduire biométriques

Le 22 juin 2017, le ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement et le groupement Gemalto/Face Technologie ont signé une convention pour la mise en place d'un système d'information, d'une plateforme logicielle et d'une plateforme intégrée d'enrôlement et production de titres de transports et de plaques minéralogiques sécurisées. La convention comporte un ensemble de volets dont le financement, la conception, la réalisation, l'exploitation, la maintenance, la gestion, la formation et le transfert de compétences aux agents de l'Etat impliqués dans ce projet. L'investissement, dont le montant s'élève à un peu plus de 9 milliards de FCFA, est intégralement pris en charge par le groupement Gemalto/Face Technologie qui se rémunérera sur les recettes perçues de l'exploitation de ce dispositif et versera à l'Etat une redevance annuelle d'exploitation correspondant à 16% du chiffre d'affaires. Le démarrage de la confection des nouveaux titres de transport biométriques devrait intervenir dans un délai de six mois.

MITTD : <http://www.mittd.gouv.sn/>

Gemalto : <http://www.gemalto.com/>

* Hayo porte plainte contre SONATEL auprès de l'ARTP

La direction de Hayo, opérateur de télécommunication détenteur d'une licence de service universel de télécommunications installé dans la région de Matam depuis 2012, a déposé une plainte auprès de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) en raison des problèmes qu'il rencontre avec SONATEL. Hayo dénonce les désagréments dont sont victimes ses abonnés établis dans le pays et à l'étranger et qui concernent l'aboutissement de leurs appels vers le réseau Orange alors que les usagers qui appellent depuis son réseau vers Expresso et Tigo ne souffrent d'aucun problème.

Hayo : <http://www.hayo.sn/>

* Visite de la « division cybersécurité » de la Police judiciaire par Jean-Yves Le Drian

Le 15 juin 2017, Jean-Yves Le Drian, ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, a visité les locaux d'une nouvelle unité de la police judiciaire sénégalaise en charge de la lutte contre la cybercriminalité et le terrorisme qui devrait être opérationnelle d'ici la fin du mois de juillet 2017. Cette « division cybersécurité », compte quelques 29 éléments composés d'ingénieurs et d'enquêteurs spécialisés dans l'analyse des données numériques et l'examen des équipements saisis par la police, comme des téléphones portables, des ordinateurs, ou encore des disques durs. Elle s'intéressera également à la radicalisation religieuse en ligne et portera une attention particulière à la surveillance des réseaux sociaux, grâce à une équipe de « cyberpatrouilleurs » qui seront chargés de surveiller les sites ou forums suspects.

MISP : <http://www.interieur.gouv.sn/>

* Lancement du programme de formation « Afrique Médias Cybersécurité »

La plateforme Africtivistes, animée par Cheikh Fall, a lancé le projet Afrique Médias Cybersécurité qui se veut un programme de formation théorique et pratique en matière de sécurité internet. Il se fixe pour objectif de former 500 professionnels des médias et acteurs de la société civile provenant de dix pays d'Afrique de l'Ouest. Il vise plus particulièrement les journalistes professionnels, les blogueurs, les journalistes citoyens et les cyberactivistes résidant au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Gambie, en Guinée, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Togo, afin de les initier et de les outiller aux pratiques et méthodes relatives à la sécurité et à la protection numérique. A la fin de leur formation, les intéressés disposeront des outils et des connaissances nécessaires leur permettant de travailler en toute sécurité, communiquer de façon sereine, pallier les risques d'infiltration et de piratage, contourner la censure sur Internet et déjouer les techniques de surveillance.

Africtivistes : <http://www.africtivistes.org/>

* Baccalauréat 2017 : Rumeur de fuite d'épreuves de philosophie sur WhatsApp

Suite à l'information relayée dans le journal Sud quotidien dans son édition du jeudi 8 juin 2017 relative à une fuite des épreuves de philosophie du Baccalauréat 2017 via l'application WhatsApp, le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Prof. Mary Teuw Niane, a décidé de porter plainte contre X pour diffusion de fausses nouvelles ou toute autre qualification pouvant résulter des faits. Toutefois, la Coordination des enseignants et examinateurs en Philosophie (CEEP) persiste dans ses affirmations et affirme détenir les preuves de la fuite en question.

* Atelier national d'animation et de gestion d'un fablab organisé par le projet Labs Xalaat Defar

Les 8 et 9 juin 2017, un atelier regroupant des enseignants et des étudiants venus de l'Ecole supérieure polytechnique (ESP) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), de l'Institut polytechnique de Saint-Louis (IPSL) de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB) et de l'Ecole polytechnique de Thiès (EPT) ont participé à un atelier sur l'animation et la gestion des fablabs. Organisé dans le cadre du projet Labs Xalaat Defar (LXD), financé par la Coopération française, cet atelier a regroupé des participants venant de différentes structures mettant en œuvre des fablabs, telles Kër Thioassane et Jokkolabs, et a été animé par un consultant venant du fablab de La Casemate, structure rattachée au Centre de culture scientifique technique et industrielle (CCSTI) de Grenoble (France).

Fablab communautaire de l'EPT : <http://www.polylab-ept.net/>

Fablab La Casemate : <https://fablab.lacasemate.fr/>

* L'Institut supérieur de management (ISM) lance son Digital Campus

Le 7 juin 2017, l'Institut supérieur de management (ISM) a procédé au lancement de l'ISM Digital Campus, structure qui se positionne comme une réponse à la problématique des nouvelles habitudes de consommation à travers le numérique en déployant une pédagogie innovante, professionnalisante, dynamique, fondée, sur l'action terrain, la conduite de projets réels et l'entrepreneuriat. Il aura pour objectif de donner aux étudiants des formations dans les métiers du Web et du MultiMedia à travers une licence de chef de projet Web et MultiMedia et un Master Expert Digital.

ISM : <http://ism-bachelor.com/>

* Mise en ligne d'une plateforme permettant de vérifier son inscription sur les listes électorales

Le Ministère de l'intérieur et de la Sécurité publique a mis en ligne une plateforme web permettant aux citoyens sénégalais de vérifier leur inscription sur les listes électorales sans avoir à se déplacer. Pour ce faire, deux possibilités sont offertes :

1°) mentionner le numéro national d'identité (NIN) qui figure sur votre ancienne carte nationale d'identité (CNI) ainsi que vos prénoms et noms ;

2°) mentionner le numéro qui figure sur le récépissé qui vous a été remis lors de votre demande d'obtention d'une carte nationale d'identité CEDEAO ainsi que vos prénoms et noms.

Cela étant, selon les dires de certains spécialistes, ce portail présenterait de grosses failles de sécurité donnant accès à l'ensemble des données personnelles des sénégalais figurant dans cette base de données.

Portail de consultation du fichier électoral : <https://elections2017.sec.gouv.sn/>

* Mouvement de grève à Tigo pour le rétablissement de certains avantages sociaux

Au début du mois de juin 2017, le Syndicat national des travailleurs de Sentel (SNTS) a déclenché un mouvement de grève pour réclamer la restitution des avantages sociaux auxquels avaient renoncé les travailleurs de l'entreprise en 2009 du fait de la suspension par l'Etat de la licence de Tigo. A l'époque, les travailleurs avaient, de leur propre gré, décidé de renoncer à certains avantages sociaux dont ils bénéficiaient en attendant que Tigo trouve une solution à son contentieux avec l'Etat. Cette question ayant été résolue depuis 2012, suite au renouvellement de la licence de Tigo pour une durée de dix années, les travailleurs de Tigo réclament le retour au statu quo ante, ce que la direction générale refuse de faire jusqu'à présent.

Tigo : <http://www.tigo.sn/>

Politique

* Le CNRA rappelle que les dispositions du Code électoral s'appliquent à tous les médias

Le 7 juin 2017, le Conseil national de régulation de l'audiovisuel (CNRA) a publié un communiqué de presse relatif à la couverture médiatique des élections législatives du 30 juillet 2017 afin de démentir la rumeur laissant entendre qu'une dérogation serait accordée à certains médias en matière de publicité des activités des listes en compétition pour les législatives, jusqu'à la veille du scrutin. Il a notamment rappelé que les dispositions du Code électoral s'appliquant à la pré-campagne, à la campagne électorale et à la fin de la campagne électorale font obligation à « tout organe, toute entreprise privée de la presse écrite, audiovisuelle ou utilisant tout autre support, qui traite de la campagne est tenue de veiller au respect des règles d'équité et d'équilibre entre les candidats dans le traitement des activités de campagne électorale » incluant de jure la presse en ligne.

CNRA : <http://www.cnra.sn/>

* La CDP demande le retrait du fichier électoral du site web de la DGE

Suite aux protestations exprimées par de nombreux citoyens contre la mise en ligne de l'intégralité du fichier électoral, contenant les données à caractère personnel de millions de sénégalais et sénégalaises, la Commission de protection des données personnelles (CDP) a demandé à la Direction générale des élections (DGE) de retirer ce fichier de son site web. Suite

à cette intervention les listes de candidatures aux élections législatives du 30 juillet 2017 qui étaient consultables en ligne ont également été retirées du site web de la DGE.

DGE : <http://www.dge.sn/>

CDP : <http://www.cdp.sn/>

* Vote de la loi portant création de Télédiffusion du Sénégal/Sa (TDS/SA)

Le 21 juin 2017, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi portant création de la Société nationale de gestion et d'exploitation de la télédiffusion numérique au Sénégal dénommée Télédiffusion du Sénégal/Sa (TDS/SA). Elle sera chargée du multiplexage et du transport, mais également de l'exploitation commerciale de la diffusion des chaînes de télévision et bénéficiera du transfert de l'ensemble des équipements et des infrastructures construites par Excaf Télécom, conformément au cahier des charges relatif à la concession qui lui est accordée, portant sur la construction et l'exploitation d'une infrastructure de télévision numérique terrestre. Le fonctionnement de cette nouvelle structure et son champ d'application seront définis ultérieurement à travers des décrets d'application.

Gouvernement du Sénégal : <http://www.gouv.sn/>

* Sélection des trois futurs opérateurs virtuels de téléphonie mobile (MVNO) par l'ARTP

Le 7 juin 2017, l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) a procédé à la sélection des trois opérateurs virtuels de téléphonie mobile (MVNO) dans le cadre de l'appel à candidatures qu'elle avait lancé le 12 avril 2017. Vingt-trois (23) entreprises ont retiré le dossier d'appel à candidatures et onze (11) ont effectivement déposé un dossier. Lors de l'ouverture des plis, neuf (9) dossiers ont été jugés recevables et au final, ce sont le Groupe Futurs Medias (GFM), associé à Orange, qui est arrivé en tête avec une offre s'élevant à 400 millions de FCFA, suivi de Origine Sa, associé à Expresso avec une offre de 300 millions de FCFA et Sirius Télécoms, associé à Tigo avec une offre de 300 millions de FCFA qui ont été retenus.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

* Le Président de la république demande la mise en place du Conseil national du numérique

Lors du Conseil des Ministres du 6 juin 2017, le Président Macky Sall a invité le Gouvernement à finaliser, dans les meilleurs délais, le processus d'actualisation du Code des télécommunications, et à veiller au renforcement institutionnel et financier du Fonds de Développement du Service universel des Télécommunications (FDSUT). Il a également invité le Premier Ministre à accélérer la mise en place du Conseil national du numérique, et à entretenir un dialogue régulier avec les acteurs privés et professionnels du secteur, au regard de l'impératif de l'implication des entreprises locales dans le développement des projets publics. La mise en place du Conseil national du numérique a été réclamé à plusieurs reprises par l'Organisation des professionnels des technologies de l'information et de la communication (OPTIC) depuis l'annonce de sa création par le Président de la république, Macky Sall, en 2015.

Gouvernement du Sénégal : <http://www.gouv.sn/>

Infrastructures et services

* La SONATEL a inauguré un Datacenter à Rufisque

Le 20 juin 2017, SONATEL a inauguré son datacenter à Rufisque. Erigé sur un espace de 3,5 ha, il est composé d'un bâtiment de 2 224 m² comprenant trois salles informatiques ayant chacune une surface de 250 m². Cette infrastructure permet de regrouper les équipements informatiques, réseau et télécoms, des systèmes d'information et des baies de stockage d'entreprises publiques comme privées. Doté d'un environnement hautement sécurisé en

matière de configuration électrique, d'infrastructures techniques et de surveillance, la sécurité de ce datacenter est assurée par plus de 80 caméras de surveillance combinée au recours à la biométrie et au port de badges magnétiques pour accéder aux différentes salles. La réalisation de cette infrastructure, certifiée classe Tier3 Plus par le cabinet Uptime Institute, a coûté environ 10 milliards de FCFA et a été réalisée par le Consortium d'entreprises (CDE), pour ce qui est du volet bâtiment et génie civil, et par CFAO Technologies pour celui relatif à l'infrastructure, à l'énergie et à l'environnement.

SONATEL : <http://www.sonatel.sn/>

Projets

* Le Sénégal devrait prochainement se doter d'une stratégie nationale de cybersécurité

Le 8 juin 2017, lors des « Matinées du numérique », Chérif Diallo, Directeur des technologies de l'information et de la communication (DTIC) au ministère des Télécommunications et des Postes (MPT) a annoncé la prochaine mise en place d'une stratégie nationale de cybersécurité. Co-organisées mensuellement par le Réseau des journalistes en TIC (REJOTIC) et l'Organisation des professionnels des technologies de l'information et de la communication (OPTIC), « Les matinées du numérique » ont pour objectif de sensibiliser les pouvoirs publics et l'opinion sur des questions relatives à l'environnement et à l'activité des entreprises du secteur du numérique. Elles constituent une occasion pour les acteurs de l'écosystème TIC d'échanger sur l'avenir, les contraintes et les enjeux du secteur.

REJOTIC : <https://www.facebook.com/rejotic/>

OPTIC : <http://www.optic.sn/>

Rendez-vous

* Rencontres Mondiales du Logiciel Libre 2017 (1^{er}-7 juillet 2017, Saint-Étienne, France)

Les Rencontres Mondiales du Logiciel Libre 2017 se dérouleront du 1^{er} au 7 juillet 2017 à Saint-Étienne (France). Ces rencontres consistent en un cycle de conférences, de débats, de tables rondes et d'ateliers abordant les sujet des numériques. La production artistique, la sécurité numérique, l'éducation, la recherche, la science, le management, la politique, bref tous les domaines dans lequel le logiciel libre est présent sont concernés.

RMLL 2017 : <https://2017.rmll.info/>

* West Africa Com (11-12 juillet 2017, Dakar, Sénégal)

La conférence «West Africa Com» organisée sur le thème « Développer des relations dites «gagnant-gagnant» avec nos partenaires afin d'augmenter l'économie digitale de l'Afrique de l'Ouest et de combler le fossé digital » se déroulera les 11 et 12 juillet 2017 à Dakar (Sénégal).

* Innovative Knowledge Database (11-14 juillet 2017, Kampala, Ouganda)

Cette conférence portant sur les bases de données sur les connaissances innovantes est organisée par Geo4africa du 11 juillet au 14 juillet 2017 à Kampala (Ouganda).

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



Cette création est mise à disposition sous un [contrat Creative Commons](#)
(Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0)

Osiris, juin 2017